

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ : LISTE DES ACTES TRANSMISSIBLES / NON TRANSMISSIBLES**

MATIÈRE	ACTES SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION	ACTES NON SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION
Tous domaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>› délibérations des assemblées délibérantes</li> <li>› décisions prises par délégation de celles-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› délibérations relatives aux tarifs des droits de voirie et de stationnement, au classement, au déclassement, à l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, à l'ouverture, au redressement et à l'élargissement des voies communales</li> <li>› délibérations portant sur la délimitation des voies communales et départementales, leur nature juridique (incorporation dans le domaine public ou privé) ainsi que la redevance perçue pour leur occupation</li> </ul>
Pouvoirs de police	<ul style="list-style-type: none"> <li>› décisions réglementaires et individuelles prises par le maire (ou le président de l'EPCI) dans l'exercice de son pouvoir de police</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› décisions réglementaires et individuelles prises par le maire portant sur la circulation et le stationnement</li> <li>› décisions réglementaires et individuelles relatives aux débits de boissons temporaires</li> <li>› arrêtés d'alignement individuel (acte purement déclaratif)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>› actes à caractère réglementaire pris par les autorités communales, intercommunales, départementales et régionales dans tous les autres domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› arrêtés de délégation de la fonction d'officier d'état-civil aux conseillers municipaux</li> </ul>
Emprunts – Commande publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>› conventions relatives aux emprunts</li> <li>› conventions relatives aux marchés et aux accords-cadres d'un montant supérieur à 214000 € hors taxes</li> <li>› conventions de concession ou d'affermage de services publics locaux</li> <li>› contrats de partenariat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› conventions relatives aux marchés et aux accords-cadres d'un montant inférieur à 214000 € hors taxes</li> <li>› contrats de droit public non cités à l'article L. 2131-2 du CGCT</li> </ul>
Fonction publique territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>› décisions individuelles relatives à la nomination des fonctionnaires</li> <li>› décisions individuelles relatives au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› décisions individuelles relatives au recrutement et au licenciement des agents non titulaires, <b>lorsqu'elles sont prises dans le cadre d'un besoin saisonnier ou occasionnel</b> (vacataire, agent non titulaire)</li> <li>› prolongation de stage</li> <li>› titularisation</li> <li>› avancement d'échelon et de grade</li> <li>› tableaux d'avancement</li> <li>› congés de toute nature</li> <li>› temps partiel</li> <li>› attribution d'autorisations d'absence, d'autorisations spéciales d'absence et décharges d'activité de service au titre de l'activité syndicale</li> <li>› décisions relatives au détachement « sortant » (vers une autre administration) et au renouvellement de détachement</li> <li>› sanctions disciplinaires de toute nature</li> <li>› mise à la retraite y compris pour invalidité</li> <li>› taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires</li> <li>› délibérations relatives à l'affiliation ou à la désaffiliation aux centres de gestion (CdG) ainsi qu'aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées aux CdG</li> </ul>
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>› permis de construire</li> <li>› autres autorisations d'utilisation du sol</li> <li>› certificats d'urbanisme</li> <li>› déclarations préalables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› certificats de conformité (à l'exception de ceux délivrés par le maire au nom de l'Etat)</li> <li>› déclarations d'ouverture de chantier</li> <li>› attestations d'achèvement et de conformité de travaux</li> </ul>
Divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>› décisions relevant de l'exercice de prérogatives de puissance publique, prises par les <b>sociétés d'économie mixte locales</b> et les <b>sociétés publiques locales</b></li> <li>› les ordres de réquisition du comptable pris par le maire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› décisions implicites</li> <li>› décisions individuelles d'attribution d'aides financières et d'action sociale des CCAS et CIAS</li> <li>› arrêtés de nomination des régisseurs d'avance ou de recette</li> <li>› actes pris au nom de l'État régis par les dispositions qui leur sont propres</li> <li>› actes relevant du droit privé (gestion du domaine privé de la collectivité par exemple)</li> </ul>

⚠ **Le préfet peut demander communication, à tout moment, d'un acte non soumis à l'obligation de transmission (art. L2131-3 CGCT) et exercer un recours pour excès de pouvoir contre le même acte.**

⚠ **Actes à transmettre au contrôle de légalité dans un délai de 15 jours à compter de leur signature :**  
 - les décisions individuelles (art. L 2131-1 CGCT)  
 - les conventions de marchés et de DSP et leurs pièces annexes (art. L1411-9 CGCT)